



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 26 Juin 2020

République Française

L'an deux mille vingt, le vingt-six (26) Juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Marc JOUBERT, le vingt-deux (22) Juin 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marc JOUBERT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BICHELONNE Pascale, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaéтан, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

ABSENTE :

BOSVERT Armelle

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Secrétaires de séance :

MONNIER Gaéтан et COUBLE Colette

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination des secrétaires de séance pris dans le sein du Conseil.

Monnier Gaéтан et Couble Colette sont désignés pour remplir cette fonction et ils acceptent.

Informations diverses :

1/ Reprise de l'école :

L'école a repris normalement le Lundi 22 Juin pour l'ensemble des élèves conformément aux nouvelles décisions gouvernementales avec, comme préconisé, l'application du nouveau protocole. Tous les enfants sont de nouveau installés dans la même salle de classe. Le service de cantine a repris normalement ainsi que le service de garderie. Une convention de stage pour deux semaines a été signée avec Mme BIBARD Nelly dans le cadre de la validation de sa formation ATSEM. Elle intervient pour le moment du repas ainsi que pour le nettoyage jusqu'à 14h30 mais également pour la garderie du soir.

2/ Conseil d'école du Jeudi 25 Juin :

Une réunion s'est tenue le Jeudi 25 Juin 2020 en présence des différents représentants des 3 communes ainsi que les maîtresses des 3 écoles du RPI. Étaient présents pour représenter la commune de Viverols Claire Richard et Fabien Porteneuve. Un bilan de l'année a été présenté. L'effectif prévu pour l'année à venir sera identique à cette année soit 57 élèves répartis sur le RPI.

- 19 pour la commune d'Eglisolles (PS, MS et GS)
- 15 pour la commune de Saillant (CP et CE1)
- 23 pour la commune de Viverols (CE2, CM1 et CM2)

Pour l'année scolaire 2020/2021, tous les CE2 seront à Viverols. La même équipe enseignante sera maintenue ainsi que les AVS et les employés communaux. Il n'est pas prévu de journée d'intégration suite aux contraintes sanitaires mais des rendez-vous ont été pris avec les familles concernées.

Lors de cette réunion, la commune a présenté les travaux de l'école qui débiteront le 6 juillet 2020 en suivant une réunion de chantier pour coordonner l'ensemble des intervenants.

Les travaux prévus sont :

- La réfection de la cour et mise au norme PMR.
- La création de nouveaux sanitaires.
- La suppression d'une cloison afin d'agrandir la salle de classe.
- Le re-suivi des toitures
- Le re-suivi des murs d'enceinte
- la reprise du bardage du préau Sud
- Le déplacement du tableau numérique.

3/ Ouverture du camping et des gîtes:

Le camping est ouvert depuis le mercredi 24 Juin. L'accueil et l'entretien sont assurés par Ludivine qui a été embauché jusqu'à fin Juillet, elle assure aussi la régie. Un affichage a été mis en place concernant l'application des mesures barrières. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition. Une partie des sanitaires est fermée afin de respecter la distanciation nécessaire.

Du côté des gîtes, tous les objets superflus sont débarrassés afin de limiter les obligations de désinfection. A titre d'exemple, la documentation touristique sera distribuée à chaque arrivée sur demande, au lieu d'être à disposition. Première réservation le Samedi 4 Juillet.

4/ Bibliothèque :

La bibliothèque ouvrira à partir du Mardi 30 Juin 2020. Elle sera ouverte une fois par semaine tous les Mardis de 9h30 à 11h30. Également le respect des mesures barrières est pris en considération. Les livres seront déposés dans un carton pour désinfection ou mise en quarantaine.

Le Bibliothèque est en recherche d'un bénévole dans le cadre de l'informatisation du service. Un travail de numérisation des références des livres et auteur doit être effectué.

5/ Réfection des chemins :

Une entrevue avec Eric Picard et l'entreprise Dumeil a eu lieu cette semaine. Les travaux seront en retard d'une semaine afin de permettre la venue d'une niveleuse sur les chemins concernés suivant le programme. Les fossés seront faits et la terre servira, si possible, à la réfection des accotements sur les voiries ou sera évacuée à « la Grolière » si impossibilité de la stocker sur place.

6/ Etude des réseaux

Les relevés topographiques sont faits, le cabinet d'étude doit présenter prochainement le projet.

7/Salle des fêtes

Les travaux suivent leur cours, ravalement des façades, poursuite de l'aménagement des menuiseries intérieures, panneaux acoustiques, etc...

8/ Autres :

Cette semaine a eu lieu le contrôle de l'ensemble des jeux extérieurs de la commune et un rapport a été établi. Un entretien est à prévoir.

Dans le cadre de la réflexion sur la sécurité dans le bourg, une demande de contrôle de vitesse a été faite auprès de la DRD (Division Routière Départementale) d'Ambert. Deux points de mesure pourraient être installés :

- Au droit de la pharmacie
- Au droit de l'église

Délibérations :

1 - Objet : SIEG – Travaux d'éclairage au village de Plagnols suite enfouissement BT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux d'éclairage au village de Plagnols suite enfouissement BT, établi par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de : 8 000.00 € H.T.
Montant de l'Eco-taxe 0.48 € TTC

Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % du montant estimatif des travaux auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Eco-taxe. La commune devra donc verser au SIEG un montant de 4 000.48 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de travaux d'éclairage au village de Plagnols suite enfouissement BT
- de s'engager à participer à hauteur de 50 % du montant des travaux H.T + l'Eco-taxe TTC soit une somme de 4 000.48 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Objet: Enfouissement des réseaux télécoms au village de Plagnolles

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE et de GAZ du PUY-de-DOME, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G. – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 5 484,00 € H.T., soit 6 580,80 € T.T.C.

La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 9 000,00 € H.T., soit 10 800,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.

Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 5 484,00 € H.T., soit 6 580,80 € T.T.C.

De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au S.I.E.G. du PUY-DE-DOME.

De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 9 000,00 € H.T. soit 10 800,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Objet : CLETC – Approbation du rapport n°7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20-00355 en date du 27 février 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Vu le rapport n°7 de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.)

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, la CLETC, a approuvé la méthodologie mis en œuvre afin d'évaluer les charges à transférer,

Considérant que ce travail d'évaluation des charges permet de calculer le coût des compétences transférées afin de transmettre les moyens à l'E.P.C.I. ou aux communes (cas de restitution) pour les exercer.

Considérant, que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) d'Ambert Livradois Forez s'est réunie le 14 février 2020 afin de valoriser les charges transférées suite à la modification de ses statuts.

Considérant les points suivants à l'ordre du jour de la CLETC :

- Primo-Evaluation du transfert de la compétence Bus des Montagnes
- Primo-Evaluation du transfert de la compétence Portage de Repas

Considérant, le rapport n° 7 de la C.L.E.T.C. joint en annexe qui précise la méthodologie mise en œuvre pour procéder à l'évaluation des transferts de charges inhérents à ces points.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- 1.- d'approuver le rapport n°7 de la C.L.E.T.C. joint en annexe,
- 2.- d'autoriser en conséquence Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents.

Vote : Pour : 2 Contre : 2 Abstention : 6

A l'issue du vote, la voix du Président de séance étant prépondérante, cette délibération est adoptée.

4 - Objet : Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur Le Maire expose qu'il y a lieu de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune et de dresser une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Commissaires titulaires :

Nom – Prénom	Adresse	
PORTENEUVE René	Le Moulinet – 63840 VIVEROLS	Agriculteur re-traité
PIROL André	Loubardanges – 63840 SAUVESSANGES	Agriculteur
ROURE Paul	Coussangettes – 63840 VIVEROLS	Propriétaire de Bois
BERNARD Régine	Le Chambon - 63840 VIVEROLS	Propriétaire
DIBON Marc	Coussangettes – 63840 VIVEROLS	Propriétaire de Bois
ESTIER Mireille	Le Bourg – 63840 VIVEROLS	Propriétaire
BORDET Thierry	Route des Mas – 63840 VIVEROLS	Propriétaire
COURTINAT Sylvain	Le Bourg – 63840 VIVEROLS	Commerçant
BRIGOLLE René	Les Maisons Neuves – 63840 VIVEROLS	Propriétaire
DAURELLE Christian	Les Mas – 63840 VIVEROLS	Propriétaire
CHAMORET Michèle	Le Pont de la Pierre – 63840 VIVEROLS	Propriétaire

Commissaires suppléants :

Nom – Prénom	Adresse	
PICARD Eric	Coussangettes – 63840 VIVEROLS	Agriculteur
ALLARD Henri	Bessette – 63840 SAUVESSANGES	Agriculteur
COUHERT Olivier	Le Grand Pré – 63840 VIVEROLS	Propriétaire
BREUIL Dominique	Lot l'Orée de l'Auvergne - 63840 VIVEROLS	Propriétaire
SEPTIER Daniel	Lot l'Orée de l'Auvergne – 63840 VIVEROLS	Propriétaire
MALOBERTI Alain	Etruchat - 63840 VIVEROLS	Propriétaire
TOURNEBIZE Mathieu	Le Bourg – 63840 VIVEROLS	Commerçant
PORTENEUVE Daniel	Le Moulinet – 63840 VIVEROLS	Propriétaire
GAYARD Hervé	Les Gouttes – 63840 VIVEROLS	Propriétaire
VALENTIN Marie-Claude	Le Bourg – 63840 VIVEROLS	Propriétaire
RICHARD Maxime	La Goutte du Bois – 63840 VIVEROLS	Propriétaire

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5 - Objet : Subventions communales 2020

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, pour l'année 2020, d'attribuer une subvention aux associations suivant le tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant subvention
Mission Locale	500 €
Association sportive du Collège Val d'Ance	100 €

Les crédits ont été ouverts au budget primitif 2020.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6 - Objet : Ligne de trésorerie

Suite à un volume de travaux important programmé sur le territoire de la commune et le coût élevé que cela représente, il est nécessaire de contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'une ligne de trésorerie,

afin de pouvoir mobiliser des fonds à tout moment et rapidement pour le financement de ces travaux en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu.

Il serait souhaitable d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de cinquante mille euros (50 000 €), sachant que le montant des intérêts dû sera calculé en fonction du montant et de la durée réelle des tirages effectués.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens. Après étude des offres reçus, la proposition de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin apparaît être la plus avantageuse.

Considérant les éléments exposés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt fixe : 0.75 %

Base de calcul : Exact/360

Périodicité de paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 0.20 % du montant

Commission de non utilisation : 0.20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et financier relatifs à la mise en place de cette ligne de trésorerie

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7 - **Objet** : Tarif camping année 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 29 novembre 2019 fixant les tarifs du camping pour l'année 2020.

Compte tenu de l'ouverture tardive du camping municipal de Viverols, due au Covid 19, Monsieur le Maire propose d'accorder une remise sur les forfaits saison des mobile homes et des caravanes, pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer

- une remise de 2/7^{ème} sur le forfait saison des mobile homes qui sera donc de 564 euros

- une remise de 3/7^{ème} sur le forfait saison des caravanes qui sera donc de 331 euros

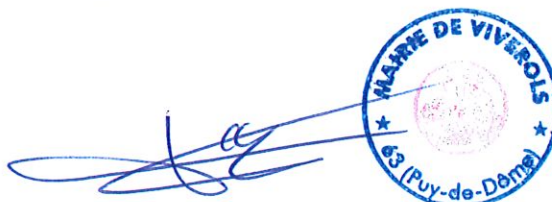
Le reste des tarifs reste inchangé.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Une visite des points particuliers au droit des intersections Routes départementales/Routes communales a été faite par DIBON Marc et COUHERT Olivier. La liste des « défauts » sera établie pour traitement ultérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30



A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE VIVEROLS" at the top, "63 (Puy-de-Dôme)" at the bottom, and a central emblem with a star.